

**QUESTIONNAIRE DE NON CONTRE-INDICATION
MEDICALE A LA PRATIQUE SPORTIVE**

Conformément aux dispositions des articles L. 231-2 et suivants du Code du Sport, la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est pas obligatoire mais que celui-ci est conseillé afin de garantir l'état de santé de l'adhérent.

Les réponses fournies relèvent de la seule responsabilité de l'intéressé et demeurent confidentielles.

Répondez aux questions suivantes par Oui ou par Non	OUI	NON
<i>Durant les 12 derniers mois, la personne concernée par l'activité sportive :</i>		
A-t-elle eu un membre de sa famille décédé d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
A-t-elle ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos ou un malaise, une fatigue intense au cours de ses activités quotidiennes ou lorsqu'elle fait une activité physique ?		
S'est vu notifier par son médecin être atteinte d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une Affection de Longue Durée (ALD) ou d'une maladie chronique ?		
A-t-elle eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
A-t-elle eu des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou a-t-elle perdu connaissance ?		
A-t-elle arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour raison de santé et a-t-elle repris l'activité sportive sans l'accord de son médecin ?		
A-t-elle débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<i>A ce jour, la personne concernée par l'activité sportive :</i>		
Ressent-elle une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, déchirure, tendinite...) ?		
Sa pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
A votre avis, en tant que personne concernée, est-il nécessaire d'avoir un avis médical afin de poursuivre ou commencer l'activité sportive ?		

Si vous avez répondu "NON" à toutes les questions, vous n'avez pas besoin de fournir un certificat médical pour l'intéressé. Vous devez attester sur l'honneur avoir répondu négativement à tout le questionnaire de santé à l'aide du formulaire mis à votre disposition au verso de ce document.

Si vous avez répondu "OUI" à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin afin d'obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Sans ce dernier, l'inscription aux activités sportives ne peut être enregistrée par le Centre Social du CCAS.



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CONTRE-INDICATION
MEDICALE A LA PRATIQUE SPORTIVE**

Je soussigné(e) Nom Prénom

Né(e) le à
(Commune et département ou commune et pays si né(e) à l'étranger)

atteste avoir renseigné le questionnaire préalablement à ma demande d'inscription à une ou plusieurs activités sportives proposées par le Centre Social du CCAS pour la saison 2024-2025 et avoir répondu "NON" à l'ensemble des questions.

Fait à Merville, le

Signature